

**AVENANT N°3**

**concession de service public  
de l'accueil périscolaire  
de la pause méridienne  
de l'accueil des mercredis  
et de l'accueil extrascolaire  
de la commune de SAINTE GENEVIEVE**

**JANVIER 2020 – DECEMBRE 2023**

**Entre :**

La commune de Sainte-Geneviève, représentée par Monsieur VEREECKE, agissant au nom et pour le compte de ladite Collectivité par délibération du Conseil Municipal en date du ....., et désigné dans ce qui suit, par « la Collectivité »,

D'une part,

**Et**

L'Association ILEP, dont le siège social est à Beauvais (60000) 39 Rue du Pré- Martinet, représentée par son Président, Monsieur PETITCOULAUD, agissant au nom et pour le compte de cette association, et désignée dans ce qui suit par « le Délégué »,

D'autre part,

**Il a été exposé ce qui suit :****EXPOSE**

Le contrat confie au délégué les missions de service public afférentes à l'exploitation de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne, de l'accueil des mercredis et de l'accueil extrascolaire de la commune de Sainte Geneviève par une convention d'affermage signée le 23 décembre 2019.

Par application des articles L 1411.1 et suivants aux délégations de service public, une convention d'affermage peut être modifiée dans des cas limitativement énumérés et notamment lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ont été prévues dans les documents contractuels initiaux, sous la forme de clauses de réexamen ou d'options claires, précises et sans équivoque.

Un nouveau budget prévisionnel pour l'année civile 2022 a été présenté à la collectivité afin de tenir compte :

- des effectifs réels de l'année 2021 et de leur influence sur les effectifs d'encadrement,
- de l'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 du décret n° 2019-351 du 23 avril 2019 relatif à la composition des repas servis dans les restaurants collectifs en application de l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime dit Loi Egalim
- de l'application de l'avenant n°182 relatif au système de rémunération dans la branche ECLAT – IDCC 1518 (ex convention de l'animation)
- de la volonté de la municipalité de changer de prestataire restauration passant à la société La Normande
- du passage du barème 2 au barème 1 de la CAF pour la facturation des familles
- de l'augmentation de 0.10 € du tarif repas appliqué aux familles passant de 3.83 € à 3.93 €

Le présent avenant a donc pour objet la prise en compte contractuelle de ces modifications et de leurs incidences sur l'économie du service.

En conséquence, les parties ont convenu de ce qui suit :

(...)

## **VII – CONDITIONS FINANCIERES D'EXPLOITATION**

*L'article VII 7-3-a et l'article VII 7-4 de la convention initiale sont annulés et remplacés par ce qui suit :*

### **7-3) Transferts financiers entre la Collectivité et le délégataire**

#### 7-3- a : Modalités de calcul

La subvention de la commune sera établie en fonction du budget prévisionnel révisé du délégataire, agréé préalablement à l'engagement des parties.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,  
le montant du budget prévisionnel est fixé à **736 446,35 €**  
et la participation communale à **371 001,31 €** (soit **30 916,78 €** par mois)

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,  
le montant du budget prévisionnel est fixé à **745 183,00 €**  
et la participation communale à **379 737,96 €** (soit **31 644,83 €** par mois)

Il est précisé que les charges supplétives de la collectivité (salaires du personnel communal mis à disposition, charges courantes pour les locaux mis à disposition...) ne sont pas à intégrer dans l'élaboration du budget prévisionnel mais qu'elles lui seront remises en début d'année suivante afin que le concessionnaire puisse effectuer les démarches nécessaires au compte de résultat auprès de la CAF.

#### 7-4 : Révision de la participation communale

La participation communale de l'année 2022, prévue au paragraphe 7-3 a, a été majorée de **2.35 %** pour l'année 2023.

Prenant en compte l'augmentation des charges de personnel de 1.25 %, l'augmentation des charges de restauration les charges de restauration sont augmentées de 1,58 % par an, moyenne de la variation de l'indice du prix à la consommation des produits alimentaires sur les 5 dernières années (2015-2016 : + 0,6 % / 2016-2017 : +1,00 % / 2017-2018 : +1,9% / 2018-2019 : +2,5 % / 2019-2020 : +1,9 %) et l'augmentation des frais de gestion en conséquence. Les autres charges du budget ne sont pas augmentées sur l'ensemble de la DSP.

*L'article VII 7-5-a de la convention initiale est complété par ce qui suit :*

7-5 : Réexamen des prix

Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques, le prix des prestations sera soumis à réexamen dans les cas suivants :

- Alimentation :
  - en cas de modification de la composition des repas qui auraient un impact financier sur le service,
  
- Personnel :
  - en cas de modification des modalités de calcul de la rémunération de groupe, entraînant une augmentation des charges de personnel supérieure à 1.25 % par an (correspondant à l'augmentation du point fixé pour les années 2022, 2023 et 2024).
  
- Transport :
  - en cas de variation des effectifs enfants, entraînant sur une période de trois mois consécutifs, une modification du nombre de transports nécessaires prévus au budget prévisionnel de l'année en cours, ou une modification dans l'organisation des mutualisations possible avec les autres accueils du secteur.
  
- Modification de la réglementation :
  - en cas de suppression ou non renouvellement des PEDT ayant des conséquences directes sur les taux d'encadrement.

Enfin tout cas de force majeure, ne relevant pas d'une faute du délégataire, susceptible de générer de nouvelles charges ou des pertes de recettes pour celui-ci.

*Annexes jointes au présent avenant :*

*Modification des annexes de la convention :*

Annexe 1 : Effectifs

Annexe 3 : Effectifs du personnel

Annexe 4 : Tarifs en vigueur

Annexe 7 : Cadre du budget prévisionnel



Fait à Sainte Geneviève, en quatre exemplaires

Le

Le Maire

Le Délégué

M. Vereecke

## Effectifs de l'accueil de loisirs de Sainte-Geneviève

### Pris en compte dans le budget prévisionnel 2022

Accueil	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
<b>Périscolaire</b>		
Accueil du matin (2h00)	13	21
Accueil du matin (1h00)	14	27
Pause méridienne	85	152
Accueil du soir (1h00)	18	27
Accueil du soir (2h00)	6	9
<b>Mercredi périscolaire</b>		
Péri-Matin (2h00)	7	10
Péri-Matin (1h00)	8	18
Journée	23	36
1/2 journée matin	4	6
1/2 journée après-midi	2	2
Repas	27	41
Péri-Soir (1h00)	8	15
Péri-Soir (2h00)	2	6
<b>Vacances d'hiver</b>		
Péri-Matin (2h00)	3	8
Péri-Matin (1h00)	6	8
Journée	18	27
1/2 journée matin	1	2
1/2 journée après-midi	1	2
Repas	18	27
Péri-Soir (1h00)	3	9
Péri-Soir (2h00)	3	3

<b>Accueil</b>	<b>Moins de 6 ans</b>	<b>Plus de 6 ans</b>
<b>Vacances de printemps</b>		
<b>Péri-Matin (2h00)</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Péri-Matin (1h00)</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
<b>Journée</b>	<b>21</b>	<b>26</b>
<b>1/2 journée matin</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>1/2 journée après-midi</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Repas</b>	<b>21</b>	<b>26</b>
<b>Péri-Soir (1h00)</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
<b>Péri-Soir (2h00)</b>	<b>1</b>	<b>8</b>
<b>Vacances de juillet</b>		
<b>Péri-Matin (2h00)</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>Péri-Matin (1h00)</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
<b>Journée</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>1/2 journée matin</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>1/2 journée après-midi</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>Repas</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
<b>Péri-Soir (1h00)</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>Péri-Soir (2h00)</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Séjour</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
<b>Vacances d'août</b>		
<b>Péri-Matin (2h00)</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Péri-Matin (1h00)</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
<b>Journée</b>	<b>17</b>	<b>20</b>
<b>1/2 journée matin</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>1/2 journée après-midi</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
<b>Repas</b>	<b>17</b>	<b>20</b>
<b>Péri-Soir (1h00)</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Péri-Soir (2h00)</b>	<b>14</b>	<b>3</b>
<b>Séjour</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

<b>Accueil</b>	<b>Moins de 6 ans</b>	<b>Plus de 6 ans</b>
<b>Vacances d'automne</b>		
<b>Péri-Matin (2h00)</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Péri-Matin (1h00)</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
<b>Journée</b>	<b>24</b>	<b>27</b>
<b>1/2 journée matin</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>1/2 journée après-midi</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Repas</b>	<b>24</b>	<b>27</b>
<b>Péri-Soir (1h00)</b>	<b>9</b>	<b>8</b>
<b>Péri-Soir (2h00)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Vacances de Noël</b>		
<b>Péri-Matin (2h00)</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Péri-Matin (1h00)</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
<b>Journée</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>1/2 journée matin</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>1/2 journée après-midi</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Repas</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Péri-Soir (1h00)</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
<b>Péri-Soir (2h00)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>



Poste n°1	Fonction	COORDINATEUR - DIRECTEUR	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			79,56%	
Nombre d'heures travaillées sur l'accueil (à l'année)			1360,30 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe D	Indice	350
Ancienneté	entré le		20/10/2008	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 789,51 €	
Salaire de Base Brut annuel			21 474,14 €	
Primes brutes mensuelles (€)		Assiduité	39,78 €	
		Coupure	15,39 €	
Primes brutes annuelles (€)		Qualité	525,00 €	
		Fin d'année	390,00 €	
		Coordination	1 800,00 €	
Mutuelles		Participation patronale mensuelle	43,00 €	
Formation en cours			Néant	

Poste n°2	Fonction	DIRECTEUR ADJOINT	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	280
Ancienneté	entré le		08/09/2014	
	reconstitution de carrière		26 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 803,36 €	
Salaire de Base Brut annuel			21 640,32 €	
Primes brutes mensuelles (€)		Assiduité	50,00 €	
		Coupure	19,35 €	
Primes brutes annuelles (€)		Qualité	262,00 €	
		Fin d'année	195,00 €	
Mutuelles		Participation patronale mensuelle	43,00 €	
Formation en cours			Néant	

Poste n°3	Fonction	DIRECTRICE ADJOINTE	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées		35 heures		
Pourcentage affecté sur l'accueil		100,00%		
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)		1568 heures		
Congés payés		252 heures		
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	280
Ancienneté	entré le	17/09/2012		
	reconstitution de carrière	points		
Salaire de Base Brut mensuel		1 803,36 €		
Salaire de Base Brut annuel		21 640,32 €		
Primes brutes mensuelles (€)	Assiduité	50,00 €		
	Coupure	19,35 €		
Primes brutes annuelles (€)	Qualité	262,00 €		
	Fin d'année	195,00 €		
Mutuelles		Participation patronale mensuelle	43,00 €	
Formation en cours			Néant	

Poste n°4	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées		35 heures		
Pourcentage affecté sur l'accueil		100,00%		
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)		1568 heures		
Congés payés		252 heures		
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	257
Ancienneté	entré le	05/01/2009		
	reconstitution de carrière	points		
Salaire de Base Brut mensuel		1 656,85 €		
Salaire de Base Brut annuel		19 882,20 €		
Primes brutes mensuelles (€)	Assiduité	50,00 €		
	Coupure	19,35 €		
Primes brutes annuelles (€)	Qualité	525,00 €		
	Fin d'année	390,00 €		
Mutuelles		Participation patronale mensuelle	43,00 €	
Formation en cours			Néant	

Poste n°5	Fonction	ANIMATEUR	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/09/2021	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 656,85 €	
Salaire de Base Brut annuel			19 882,20 €	
Primes brutes mensuelles (€)	Assiduité		50,00 €	
	Coupure		19,35 €	
Primes brutes annuelles (€)	Qualité		525,00 €	
	Fin d'année		390,00 €	
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°6	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			33 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1505 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/09/2021	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 562,17 €	
Salaire de Base Brut annuel			18 746,07 €	
Primes brutes mensuelles (€)	Assiduité		47,14 €	
	Coupure		18,24 €	
Primes brutes annuelles (€)	Qualité		263,00 €	
	Fin d'année		195,00 €	
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°7	Fonction	ANIMATEUR	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	257
Ancienneté	entré le		07/07/2021	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 656,85 €	
Salaire de Base Brut annuel			19 882,20 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	19,35 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°8	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/09/2017	
	reconstitution de carrière		4 points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 656,85 €	
Salaire de Base Brut annuel			19 882,20 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	19,35 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°9	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	257
Ancienneté	entré le		05/11/2009	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 656,85 €	
Salaire de Base Brut annuel			19 882,20 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	19,35 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°10	Fonction	ANIMATEUR	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			30 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1368 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/01/2022	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 420,16 €	
Salaire de Base Brut annuel			17 041,89 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	42,86 €
			Coupure	16,59 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°11	Fonction	ANIMATRICE	Type de Contrat	CDI TEMPS PLEIN
Nombre d'heures par semaine annualisées			35 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1568 heures	
Congés payés			252 heures	
Groupe CCNA		Groupe B	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/09/2008	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 656,85 €	
Salaire de Base Brut annuel			19 882,20 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	50,00 €
			Coupure	19,35 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	525,00 €
			Fin d'année	390,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°12	Fonction	Animatrice cantine	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/05/2021	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			355,04 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 260,47 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	10,71 €
			Coupure	4,15 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°13	Fonction	Animatrice cantine	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			8,75 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			399 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		06/07/2019	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			414,21 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 970,55 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	12,50 €
			Coupure	4,84 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°14	Fonction	Animatrice cantine	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/06/2021	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			355,04 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 260,47 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	10,71 €
			Coupure	4,15 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°15	Fonction	Animatrice cantine	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté		entré le	03/05/2021	
		reconstitution de carrière	points	
Salaire de Base Brut mensuel			355,04 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 260,47 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	10,71 €
			Coupure	4,15 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°16	Fonction	Animatrice cantine	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	247
Ancienneté		entré le	19/06/2013	
		reconstitution de carrière	points	
Salaire de Base Brut mensuel			341,39 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 096,67 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	10,71 €
			Coupure	4,15 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	



Poste n°17	Fonction	Agent de service	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			30 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1368 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	247
Ancienneté	entré le		02/01/2018	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 365,56 €	
Salaire de Base Brut annuel			16 386,69 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	42,86 €
			Coupure	16,59 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours				Néant

Poste n°18	Fonction	Agent de service	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées			26 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			1186 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		14/09/2017	
	reconstitution de carrière		points	
Salaire de Base Brut mensuel			1 230,80 €	
Salaire de Base Brut annuel			14 769,63 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	37,14 €
			Coupure	14,37 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours				Néant

Poste n°19	Fonction	Agent de service	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées		19,5 heures		
Pourcentage affecté sur l'accueil		100,00%		
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)		889 heures		
Congés payés		14 % des heures payés mensuellement		
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	247
Ancienneté	entré le		07/07/2021	
	reconstitution de carrière		2 points	
Salaire de Base Brut mensuel		887,61 €		
Salaire de Base Brut annuel		10 651,35 €		
Primes brutes mensuelles (€)	Assiduité		27,86 €	
	Coupure		10,78 €	
Primes brutes annuelles (€)	Qualité		263,00 €	
	Fin d'année		195,00 €	
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°20	Fonction	Animateur cantine	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées		7,5 heures		
Pourcentage affecté sur l'accueil		100,00%		
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)		342 heures		
Congés payés		14 % des heures payés mensuellement		
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/01/2022	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel		355,04 €		
Salaire de Base Brut annuel		4 260,47 €		
Primes brutes mensuelles (€)	Assiduité		10,71 €	
	Coupure		4,15 €	
Primes brutes annuelles (€)	Qualité		263,00 €	
	Fin d'année		195,00 €	
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°21	Fonction	Agent de service	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées		24,5 heures		
Pourcentage affecté sur l'accueil		100,00%		
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)		1118 heures		
Congés payés		14 % des heures payés mensuellement		
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	247
Ancienneté	entré le		01/01/2022	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel		1 115,21 €		
Salaire de Base Brut annuel		13 382,46 €		
Primes brutes mensuelles (€)	Assiduité		35,00 €	
	Coupure		13,55 €	
Primes brutes annuelles (€)	Qualité		263,00 €	
	Fin d'année		195,00 €	
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

Poste n°22	Fonction	Animateur cantine	Type de Contrat	CDI TEMPS PARTIEL
Nombre d'heures par semaine annualisées		7,5 heures		
Pourcentage affecté sur l'accueil		100,00%		
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)		342 heures		
Congés payés		14 % des heures payés mensuellement		
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/01/2022	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel		355,04 €		
Salaire de Base Brut annuel		4 260,47 €		
Primes brutes mensuelles (€)	Assiduité		10,71 €	
	Coupure		4,15 €	
Primes brutes annuelles (€)	Qualité		263,00 €	
	Fin d'année		195,00 €	
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

<b>Poste n°23</b>	<b>Fonction</b>	<b>Animateur cantine</b>	<b>Type de Contrat</b>	<b>CDI TEMPS PARTIEL</b>
Nombre d'heures par semaine annualisées			7,5 heures	
Pourcentage affecté sur l'accueil			100,00%	
Nombre d'heures affectées sur l'accueil (à l'année)			342 heures	
Congés payés			14 % des heures payés mensuellement	
Groupe CCNA		Groupe A	Indice	257
Ancienneté	entré le		01/01/2022	
	reconstitution de carrière		0 points	
Salaire de Base Brut mensuel			355,04 €	
Salaire de Base Brut annuel			4 260,47 €	
Primes brutes mensuelles (€)			Assiduité	10,71 €
			Coupure	4,15 €
Primes brutes annuelles (€)			Qualité	263,00 €
			Fin d'année	195,00 €
Mutuelles		Participation patronale mensuelle		43,00 €
Formation en cours			Néant	

**Tarifs moyens des familles**  
**de l'accueil de loisirs de Sainte-Geneviève pris en compte dans le**  
**budget prévisionnel 2022**

**BAREME CAF N°1 (changement au 1<sup>er</sup> janvier 2022)**

	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
BAREME 1	0.32%	0.30%	0.28%	0.26%
Plancher 550€ Ressources mensuelles	<b>1.64€</b>	<b>1.54€</b>	<b>1.44€</b>	<b>1.33€</b>
Plafond 3 200€ Ressources mensuelles	<b>10.30€</b>	<b>9.60€</b>	<b>9.00€</b>	<b>8.40€</b>

**Tarif repas : 3.93 €** (hors temps d'animation / **augmentation au 01/01/2022**)

<b>Périscolaire</b>	
<b>Accueil du matin (2h00)</b>	<b>1,99 €</b>
<b>Accueil du matin (1h00)</b>	<b>0,99 €</b>
<b>Temps d'animation (1h00)</b>	<b>0,99 €</b>
<b>Accueil du soir (1h00)</b>	<b>1,01 €</b>
<b>Accueil du soir (2h00)</b>	<b>1,97 €</b>
<b>Mercredis Périscolaire</b>	
<b>Accueil du matin (2h00)</b>	<b>1,93 €</b>
<b>Accueil du matin (1h00)</b>	<b>1,01 €</b>
<b>Mercredis matin (1/2 journée hors repas)</b>	<b>4,37 €</b>
<b>Mercredis après-midi (1/2 journée hors repas)</b>	<b>3,57 €</b>

<b>Mercredis (journée hors repas)</b>	<b>8,06 €</b>
<b>Accueil du soir (1h00)</b>	<b>0,96 €</b>
<b>Accueil du soir (2h00)</b>	<b>2,17 €</b>
<b>Extrascolaire</b>	
<b>Accueil du matin (2h00)</b>	<b>2,06 €</b>
<b>Accueil du matin (1h00)</b>	<b>0,96 €</b>
<b>Vacances (journée hors repas)</b>	<b>7,76 €</b>
<b>Vacances matin (1/2 journée hors repas)</b>	<b>3,62 €</b>
<b>Vacances après-midi (1/2 journée hors repas)</b>	<b>3,62 €</b>
<b>Accueil du soir (1h00)</b>	<b>0,96 €</b>
<b>Accueil du soir (2h00)</b>	<b>2,12 €</b>

**PARTICIPATION FAMILIALE SUPPLEMENTAIRE POUR LES MINI-SEJOURS :**

5 journées complètes + 5 repas + 100 €

**Annexe 7**  
**Cadre du Budget Prévisionnel**  
**2022-2023**  
**Sainte Geneviève**

# Budget Prévisionnel Année 2022

Année 2022

Charges		
<b>ACHATS</b>	Fournitures non stockables	400,00 €
	Produits d'entretien	500,00 €
	Matériel éducatif	3 500,00 €
	Fournitures administratives de bureau	400,00 €
	Fournitures informatiques	700,00 €
	Produits pharmaceutiques et frais médicaux remboursables	1 000,00 €
	Alimentations et boissons (Petits déjeuners - Goûters)	9 291,92 €
	Autres (à préciser) Location copeieur et copies	2 600,00 €
	<b>Total Achats</b>	<b>18 391,92 €</b>
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	Locations véhicules
Locations informatique		3 900,00 €
Locations locaux		0,00 €
Entretien et réparations		0,00 €
Primes d'assurance		700,00 €
Documentation technique		50,00 €
Prime d'assurance locaux		1 650,00 €
<b>Total Services Extérieurs</b>		<b>6 800,00 €</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	Personnel extérieur (remboursement personnel mis à disposition)	0,00 €
	Déplacements, missions, réceptions	400,00 €
	Affranchissement et télécommunication	100,00 €
	Services bancaires	1 600,00 €
	Restauration	103 876,73 €
	Transports	15 500,00 €
	Sorties (Entrées,...)	10 390,00 €
	Séjours (Hébergement, activité, matériel,...)	18 538,00 €
	Animateurs spécialisés, intervenants, intervenants TAP, fête de l'enfance	1 980,00 €
	Frais de formation	500,00 €
	Autres : Cotisation UFOLEP	135,00 €
<b>Total Autres Services Extérieurs</b>	<b>153 019,73 €</b>	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	Charges du personnel permanent	484 468,03 €
	Charges du personnel vacataire	9 716,67 €
	Autres : préciser Frais de coordination	3 250,00 €
	<b>Total Charges de personnel</b>	<b>497 434,70 €</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	Charges réelles Commune	0,00 €
	Frais de gestion 9%	60 800,00 €
	Autres : préciser	0,00 €
	<b>Total Autres charges de gestion courante</b>	<b>60 800,00 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>736 446,35 €</b>	

Année 2022

Produits		
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	Prestation de service CAF (PS + AC)	89 584,20 €
	Participations des familles	265 220,24 €
	Participations des familles (séjours)	5 040,60 €
	Autres participations	0,00 €
	<b>Total Produits</b>	<b>359 845,04 €</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	Subvention de fonctionnement Etat - ASP	0,00 €
	Subvention de fonctionnement Etat - POLE-EMPLOI	0,00 €
	Subvention Conseil Régional	0,00 €
	Subvention Conseil Départemental	0,00 €
	Subvention MSA	0,00 €
	Autres subventions (transports communauté de communes / vacances)	5 600,00 €
	<b>Total Subventions</b>	<b>5 600,00 €</b>
<b>PARTICIPATION COMMUNALE</b>	Participation de la Commune de Sainte Geneviève	<b>371 001,31 €</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>736 446,35 €</b>	



# Budget Prévisionnel Année 2023

Année 2023

Charges		
<b>ACHATS</b>	Fournitures non stockables	400,00 €
	Produits d'entretien	500,00 €
	Matériel éducatif	3 500,00 €
	Fournitures administratives de bureau	400,00 €
	Fournitures informatiques	700,00 €
	Produits pharmaceutiques et frais médicaux remboursables	1 000,00 €
	Alimentations et boissons (Petits déjeuners - Goûters)	9 439,00 €
	Autres (à préciser)	2 600,00 €
	<b>Total Achats</b>	<b>18 539,00 €</b>
	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	Locations véhicules
Locations informatique		3 900,00 €
Locations locaux		0,00 €
Entretien et réparations		0,00 €
Primes d'assurance		700,00 €
Documentation technique		50,00 €
Autres (à préciser)		1 650,00 €
<b>Total Services Extérieurs</b>		<b>6 800,00 €</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	Personnel extérieur (remboursement personnel mis à disposition)	0,00 €
	Déplacements, missions, réceptions	400,00 €
	Affranchissement et télécommunication	100,00 €
	Services bancaires	1 600,00 €
	Restauration	105 518,00 €
	Transports	15 500,00 €
	Sorties (Entrées,...)	10 390,00 €
	Séjours (Hébergement, activité, matériel,...)	18 538,00 €
	Animateurs spécialisés, intervenants, intervenants TAP	1 980,00 €
	Frais de formation	500,00 €
	Autres : préciser	135,00 €
<b>Total Autres Services Extérieurs</b>	<b>154 661,00 €</b>	
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	Charges du personnel permanent	490 524,00 €
	Charges du personnel vacataire	9 838,00 €
	Autres : préciser	3 291,00 €
	<b>Total Charges de personnel</b>	<b>503 653,00 €</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	Charges réelles Commune	0,00 €
	Frais de gestion 9%	61 530,00 €
	Autres : préciser	0,00 €
	<b>Total Autres charges de gestion courante</b>	<b>61 530,00 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>745 183,00 €</b>	

Année 2023

Produits		
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	Prestation de service CAF (PS + AC)	89 584,20 €
	Participations des familles	265 220,24 €
	Participations des familles (séjours)	5 040,60 €
	Autres participations	0,00 €
	<b>Total Produits</b>	<b>359 845,04 €</b>
<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	Subvention de fonctionnement Etat - ASP	0,00 €
	Subvention de fonctionnement Etat - POLE-EMPLOI	0,00 €
	Subvention Conseil Régional	0,00 €
	Subvention Conseil Départemental	0,00 €
	Subvention MSA	0,00 €
	Autres subventions	5 600,00 €
	<b>Total Subventions</b>	<b>5 600,00 €</b>
<b>PARTICIPATION COMMUNALE</b>	Participation de la Commune de Sainte Geneviève	379 737,96 €
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>745 183,00 €</b>

# Budget Prévisionnel consolidé 2022 - 2023

		Année 2022	Année 2023
<b>Charges</b>			
<b>ACHATS</b>	Fournitures non stockables	400,00 €	400,00 €
	Produits d'entretien	500,00 €	500,00 €
	Matériel éducatif	3 500,00 €	3 500,00 €
	Fournitures administratives de bureau	400,00 €	400,00 €
	Fournitures informatiques	700,00 €	700,00 €
	Produits pharmaceutiques et frais médicaux remboursables	1 000,00 €	1 000,00 €
	Alimentations et boissons (Petits déjeuners - Goûters)	9 291,92 €	9 439,00 €
	Autres (à préciser)	2 600,00 €	2 600,00 €
	<b>Total Achats</b>	<b>18 391,92 €</b>	<b>18 539,00 €</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	Locations véhicules	500,00 €	500,00 €
	Locations informatique	3 900,00 €	3 900,00 €
	Locations locaux	0,00 €	0,00 €
	Entretien et réparations	0,00 €	0,00 €
	Primes d'assurance	700,00 €	700,00 €
	Documentation technique	50,00 €	50,00 €
	Autres (à préciser)	1 650,00 €	1 650,00 €
	<b>Total Services Extérieurs</b>	<b>6 800,00 €</b>	<b>6 800,00 €</b>

		Année 2022	Année 2023
<b>Charges</b>			
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	Personnel extérieur	0,00 €	0,00 €
	Déplacements, missions, réceptions	400,00 €	400,00 €
	Affranchissement et télécommunication	100,00 €	100,00 €
	Services bancaires	1 600,00 €	1 600,00 €
	Restauration	103 876,73 €	105 518,00 €
	Transports	15 500,00 €	15 500,00 €
	Sorties (Entrées,...)	10 390,00 €	10 390,00 €
	Séjours (Hébergement, activité, matériel,...)	18 538,00 €	18 538,00 €
	Animateurs spécialisés, intervenants, intervenants TAP	1 980,00 €	1 980,00 €
	Frais de formation	500,00 €	500,00 €
	Autres : préciser	135,00 €	135,00 €
	<b>Total Autres Services Extérieurs</b>	<b>153 019,73 €</b>	<b>154 661,00 €</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	Charges du personnel permanent	484 468,03 €	490 524,00 €
	Charges du personnel vacataire	9 716,67 €	9 838,00 €
	Autres : préciser	3 250,00 €	3 291,00 €
	<b>Total Charges de personnel</b>	<b>497 434,70 €</b>	<b>503 653,00 €</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	Charges réelles Commune	0,00 €	0,00 €
	Frais de gestion	60 800,00 €	61 530,00 €
	Autres : préciser	0,00 €	0,00 €
	<b>Total Autres charges de gestion courante</b>	<b>60 800,00 €</b>	<b>61 530,00 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>736 446,35 €</b>	<b>745 183,00 €</b>	

Année 2022

Année 2023

## Produits

PRODUITS DE  
FONCTIONNEMENT

Prestation de service CAF (PS + AC)	89 584,20 €	89 584,20 €
Participations des familles	265 220,24 €	265 220,24 €
Participations des familles (séjours)	5 040,60 €	5 040,60 €
Autres participations	0,00 €	0,00 €
<b>Total Produits</b>	<b>359 845,04 €</b>	<b>359 845,04 €</b>

SUBVENTIONS  
D'EXPLOITATION

Subvention de fonctionnement Etat - ASP	0,00 €	0,00 €
Subvention de fonctionnement Etat - POLE-EMPLOI	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil Régional	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil Départemental	0,00 €	0,00 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Autres subventions	5 600,00 €	2 800,00 €
<b>Total Subventions</b>	<b>5 600,00 €</b>	<b>2 800,00 €</b>

PARTICIPATION  
COMMUNALE

Participation de la Commune de Sainte Geneviève	371 001,31 €	379 737,96 €
-------------------------------------------------	--------------	--------------

## TOTAL PRODUITS

736 446,35 €

742 383,00 €

## Formule d'indexation des tarifs

Les recettes n'ont pas été majorées, le barème CAF devant être appliqué pour les participations des usagers n'évoluant pas et les subventions de la CAF PS/AC non plus.

	Année N	Année N+1
<b>Evolution des charges de personnel (1)</b>	497 434,70 €	503 653,00 €
<b>Augmentation des charges</b>		1,25%
	Soit	6 218,30 €
<b>Evolution des charges de restauration (2)</b>	113 168,65 €	114 957,00 €
<b>Augmentation des charges</b>		1,58%
	Soit	1 788,35 €
<b>Evolution des Frais de gestion (3)</b>	60 800,00 €	61 530,00 €
	Soit	730,00 €
<b>Evolution des charges totales</b>	736 446,35 €	745 183,00 €
	Soit	8 736,65 €
<b>Evolution des recettes familles et CAF (4)</b>	359 845,04 €	359 845,04 €
<b>Augmentation des recettes familles et CAF</b>		- €
<b>Evolution de la participation communale</b>	371 001,31 €	379 737,96 €
<b>Augmentation de la participation communale</b>		2,35%
	Soit	8 736,65 €

Soit par mois                      30 916,78 €    31 644,83 €

(1) Les charges de personnel sont augmentées de 1,25 %, augmentation connue de la valeur du point pour les années 2022 et 2023

(2) les charges de restauration sont augmentées de 1,58 % par an, moyenne de la variation de l'indice du prix à la consommation des produits alimentaires sur les 5 dernières années (2015-2016 : + 0,6 % / 2016-2017 : +1,00 % / 2017-2018 : +1,9% / 2018-2019 : +2,5 % / 2019-2020 : +1,9 %)

(3) Les frais de gestion représentent 9 % de l'ensemble du budget charges

(4) Les recettes familles et CAF ne sont pas réévaluées